



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 16 juin 2020

À La Réunion, comme en France, les travailleurs sont toujours là, avec leurs revendications !

Ce mardi 16 juin à l'appel de l'Intersyndicale de la Santé, 250 travailleurs, principalement des hôpitaux, mais aussi des militants d'autres secteurs, ont manifesté devant la préfecture de Saint Denis pour rappeler au gouvernement qu'ils ne se satisferaient pas des bons mots de remerciements et de médailles pour toutes les heures passées au « front » sanitaire ces trois derniers mois.

Le minimum salarial à 1500 euros net, une augmentation de salaire de 300 euros pour tous, l'arrêt des suppressions de lits, des transferts de service du Sud vers le Nord, l'embauche de tous les contrats déterminés, les mêmes primes Covid pour tous, voilà ce que réclament, entre autres, les hospitaliers.

Et ils ont raison, car à l'heure où le gouvernement met des centaines de milliards à disposition des grands groupes capitalistes qui licencient, des milliards pour payer le chômage technique à la place de patrons qui ont continué à faire travailler leurs salariés, qu'on ne vienne pas nous parler de crise ou de manque d'argent !

Le gouvernement a déversé à flots continus l'argent de l'État pour payer les salaires en lieu et place des entreprises pendant trois mois, alors qu'une forte proportion de travailleurs a subi des pertes de salaires pendant la période écoulée. Il n'est pas question que les travailleurs, les chômeurs et les retraités paient la note aujourd'hui par des licenciements, par des baisses de salaires, d'indemnités chômage ou de retraite, ou une aggravation de leurs conditions de travail.

Si l'État manque d'argent, il faut l'obliger à le prendre sur les bénéficiaires accumulés, présents et à venir par les capitalistes et les gros actionnaires, mais certainement pas sur les revenus des travailleurs !



Macron : Du vent pour les travailleurs, du lourd pour les patrons

Macron, lors de son discours du dimanche 14 juin n'a eu que des attentions pour les patrons, mais n'a rien annoncé de positif pour les travailleurs, Restaurants et hôtels vont pouvoir réouvrir, écoliers et collégiens vont devoir retourner en classe et les patrons vont pouvoir disposer d'encore plus de libertés pour exploiter les salariés : durée maximum de travail hebdomadaire portée à 60 heures, possibilité d'utiliser les ruptures conventionnelles collectives pour se séparer à moindres frais d'une partie de leurs travailleurs et les Accords de Performance Collective pour leur imposer des baisses de salaires pendant des années ou modifier les contrats de travail. Tout l'arsenal a été mis à leur disposition par Macron pour imposer leur loi aux salariés. C'est ce que celui-ci appelle « soutenir l'économie » !

Nous, travailleurs, n'avons pas à nous sacrifier pour une économie qui profite avant tout au patronat et aux plus riches, mais nous devons nous défendre collectivement contre leurs attaques et de celles de leur gouvernement.

Non aux baisses de salaires, non aux licenciements ! Partage du travail entre tous sans baisse de salaires !

Non à la discrimination salariale chez Carrefour !

Au Carrefour de Saint Pierre, une trentaine de jeunes, embauchés en CDD et dont les contrats se sont terminés fin mai, ont manifesté leur colère après avoir appris que l'entreprise qui avait bien profité de leur travail pendant toute la période de « confinement » (pas pour eux et leurs collègues en CDI !) avait décidé de ne pas leur verser la prime Covid de 800 euros au prétexte qu'il leur aurait fallu pour y avoir droit continuer à travailler dans le magasin jusqu'au 20 juin.

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Tous les prétextes sont bons pour les capitalistes de la grande distribution pour priver les travailleurs des quelques dispositions en leur faveur. Diviser pour mieux régner, telle est aussi leur devise contre laquelle tous les salariés doivent se solidariser. Une pétition de solidarité circule dans les services du Carrefour en question exigeant que les CDD aient les mêmes droits à la prime que les CDI. Seule la solidarité des travailleurs entre eux peut faire reculer leurs exploités.

Licenciements déguisés chez Air Austral

Après quelques mois de réduction des vols dû à l'épidémie de Coronavirus, Air Austral, la compagnie régionale, voudrait réduire la « voilure » de ses effectifs. Comme bien d'autres entreprises capitalistes, l'entreprise Air Austral a bénéficié du dispositif du chômage partiel, elle a reçu en plus une aide de 10 millions d'euros de la part de son actionnaire principal, la Sematra, émanation directe de la Région. En clair elle a pu continuer à exister grâce à l'argent public, mais continue à vouloir gérer son personnel sans rendre de comptes à la collectivité.

Malgré ces aides importantes, la direction du groupe a déclenché des négociations avec les syndicats de salariés dans le but de réduire sa masse salariale. Elle a démenti vouloir licencier 10 % de ses effectifs. Elle veut seulement parvenir au même résultat... en utilisant la méthode de l'Accord de Performance Collective (APC) où les départs se feraient « volontariat », avec de fortes incitations à quitter l'entreprise !

Non à la répression syndicale à la Poste ! Non au musèlement de la liberté d'expression syndicale !

Pour avoir écrit dans un tract que « le gouvernement durcit le confinement pour la vie et que la Poste de la Réunion rappelle ses confinés pour le Profit », notre camarade Loïc Désiré a été convoqué devant les Prud'hommes le 6 août prochain par son employeur qui demande au tribunal de :

- **CONDAMNER** M. Loïc DESIREE à verser à La Poste SA la somme de 1Euro à titre de dommages et intérêts
- **ORDONNER** en outre la publication, par un nouveau tract de M. Loïc DESIREE, à paraître dans un délai d'un mois suivant la signification du jugement, sous astreinte de 500Euros par jour de retard passé ce délai, en caractères de couleur noire sur fond blanc, sous le titre "*Publication judiciaire à la demande de la SA LA POSTE*", en caractères gras majuscules de 0,80cm de hauteur, du communiqué suivant :
"Par jugement en date ..., le tribunal correctionnel de Saint-Denis de la Réunion a condamné M. Loïc DESIREE pour avoir diffamé publiquement la SA La Poste, dans un tract publié courant avril 2020 et intitulé "Covid-19 Le Gouvernement durcit le confinement pour la vie ..., La Poste de la Réunion rappelle ses confinés pour le PROFIT!!!"
- **CONDAMNER** M.Loïc DESIREE à verser à La Poste SA la somme de 3 000 Euros au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.
- **CONDAMNER** M. Loïc DESIREE aux entiers dépens de l'instance.
- **ORDONNER** le reversement de la consignation versée par la SA La Poste.

Lamentable manœuvre visant à frapper au porte-monnaie notre camarade Loïc aux fins de le faire taire. L'URE-CGTR lui déclare son soutien total contre l'attaque dont il est victime et demande à ses militants à se tenir disponibles pour faire face à cette attaque dont le but est de nous obliger à courber l'échine devant le patronat.

Chaque mardi, de 18 heures à 19 heures 30, l'Union Régionale Est de la CGTR organise en son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs. Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68